

A l'occasion du Sommet de Rio en 1992, un Agenda 21 planétaire a été approuvé.
Sa déclinaison aux échelles nationales, régionales et locales est désormais
nécessaire.

Le Conseil général de l'Hérault s'est inscrit dans cette démarche dès 1998.

Un cheminement novateur

- 1998 : Lancement de la réflexion pour la stratégie de Développement Durable « Hérault 2005 ».
- 2000 : Le Référentiel Hérault présente un premier diagnostic du territoire.
- 2001 : Consultation des élus locaux en liaison avec les territoires de projets.
Décembre : engagement de l'Assemblée dans la démarche Agenda 21 départemental
- 2002 : mai : installation du Comité Départemental de Développement Durable et lancement des
travaux pour l'Agenda 21 de l'Hérault.
novembre : consultation des Héraultais (enquête Sofres)
- 2003 : Rencontres avec la population.
- 2004 : Nouveaux défis à relever
Intégration du Développement Durable dans 21 actions conduites par le Conseil
général
- 2005 : Publication de la première version de l'Agenda 21 de l'Hérault.

PARTIE 1

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'HERAULT

- I. Le diagnostic**
- II. L'engagement des élus**
- III. Le plan d'action de l'Agenda 21 de l'Hérault**

I. Le Diagnostic

De Hérault 2005 ... à Hérault Avenir

Hérault 2005 a permis de dresser un état des lieux du Département. Cette démarche permet une anticipation tant au regard de la forte évolution démographique qu'en terme d'orientations économiques et sociales « durables » des politiques départementales.

Ce diagnostic est déterminant pour les choix à venir relatifs à un aménagement raisonné du territoire, répondant aux exigences du Développement Durable.

Désormais, les acquis d'Hérault 2005 sont inscrits dans la nouvelle démarche Hérault Avenir.

1-Un territoire de contrastes

L'Hérault, c'est :

- Un taux de création d'emplois et d'activités parmi les plus élevés au plan national,
- L'un des plus forts taux de chômage : 16,9% contre une moyenne nationale de 11,3%,
- Des profils sociaux parmi les plus élevés qui côtoient une importante population en situation de précarité.

L'Hérault se caractérise aussi par :

- la richesse de sa biodiversité,
- son appartenance à l'environnement de l'arc méditerranéen,
- la grande diversité de ses milieux naturels,
- quatre territoires de projets occupant des fonctions spécifiques.

1-1 Le Cœur d'Hérault

Il se caractérise par un patrimoine exceptionnel. La garantie d'une complémentarité avec la capitale régionale passe par la création d'équipements et le maintien des services publics.

1-2 Les Cités maritimes

Ce territoire comprend la zone littorale d'Agde à Frontignan, Sète et le Bassin de Thau.

Des activités autour de la mer : conchyliculture, pêche, plaisance et tourisme.

Deux contrats de baie relatifs à l'Étang de Thau ont été déployés dans l'objectif de préserver l'espace lagunaire et littoral.

1- 3 L'Aire métropolitaine de L'Est Héraultais

De Ganges au littoral, de Lunel à Villeneuve-les-Maguelone.

Un secteur universitaire et de recherche de pointe, un dynamisme économique moteur, couplé à une urbanisation croissante et une forte pression démographique. Les problématiques emploi, transport, logement et protection de l'environnement dominant.

1- 4 Le Piémont biterrois

Sa principale préoccupation : l'emploi, qui pourrait se développer autour du tourisme et de l'économie résidentielle. Cela passe par le développement des transports, la création de réseaux de haut débit, l'aide aux communes rurales, la mise en valeur paysagère, la résolution du problème des déchets ménagers et la protection de la ressource en eau.

2- Une société civile impliquée : la consultation des Héraultais (Enquête Sofres)

Les acteurs du monde économique et associatif sont fortement impliqués dans la démarche « Hérault 2005 ». Une vaste consultation a été organisée sur tout le territoire entre 2002 et 2003.

Faisant suite à l'enquête, des réunions publiques ont été organisées dans onze communes du département, afin de présenter publiquement les résultats. Elles ont permis un large débat.

II - L'Engagement du Conseil général

Afin de concilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles du département, compte tenu de la spécificité héraultaise et de l'attente citoyenne, le Conseil général s'engage sur :

Cinq enjeux

La cohésion sociale
La cohésion territoriale
L'efficacité économique
Le cadre de vie et l'environnement
La démarche citoyenne

Ces cinq enjeux sont également pris en compte dans :

Les actions internationales

Dans le cadre de la mandature 2004 - 2010,

Huit défis

prioritaires illustrent ces enjeux :

Ne laisser personne au bord du chemin
S'épanouir dans un monde qui change
Donner toute sa place à la jeunesse
Inventer une économie des besoins
Garantir un équilibre du territoire
Des collèges à la bonne échelle
Garantir un toit pour chacun
Gagner la bataille de l'eau

L'engagement des élus sur les enjeux du Développement Durable s'est affirmé dès 1998 par le passage d'une logique de guichets à une logique de projets.

Parmi les orientations stratégiques, on retiendra le développement des services à la personne, le soutien à l'emploi et à des filières économiques jugées déterminantes, mais aussi l'appui aux schémas concertés de protection des ressources (eau, sol, air, espaces forestiers, garrigues, littoral...) accompagné par la lutte contre les nuisances (déchets ménagers, inondations...).

L'engagement du Conseil général signifie :

Replacer l'homme au cœur des choix
Faire émerger l'environnement comme une priorité à part entière
Adopter une démarche d'évaluation et d'amélioration

A- Le choix de la proximité : les Grands Projets Départementaux

Maître d'ouvrage sur ses compétences propres, le Conseil général de l'Hérault agit aussi comme animateur aux côtés d'associations et réseaux dont la dynamique rejoint ses politiques publiques.

Les Grands Projets Départementaux (GPD) répondent à une cohérence de territoires de projets et non plus à une logique de guichet : désormais, il s'agit pour le Département de travailler avec les communes et collectivités sur des projets bâtis ensemble en partenariat dès le départ, afin de favoriser l'inscription des politiques publiques dans une logique de Développement Durable.

B- Des champs d'actions élargis

Outre ses compétences obligatoires le Conseil général donne la priorité à l'emploi et à la culture en privilégiant les actions en direction de la jeunesse.

Des coopérations transnationales ou décentralisées sont également mises en œuvre, à l'exemple de l'Arc latin initié par le Département de l'Hérault en 2002, (projet Arc latin 2010) et de partenariats institutionnels : avec la Tunisie, le Chili, le Maroc ...

La mise en œuvre de nouvelles politiques propose aussi des réponses aux risques de fragilisation du territoire ainsi qu'à l'entrée en scène des communautés d'agglomération issues des lois relatives à l'aménagement du territoire : politiques concertées d'action foncière, de transports collectifs, de gestion de la ressource en eau, de préservation des écosystèmes et de protection des zones en difficulté.

Sur un plan social, le domaine des services à la personne : (personnes âgées, petite enfance) est une réponse aux enjeux de solidarité et d'activité économique.

Sur un plan économique, le développement de réseaux de communication sur tout le territoire et le soutien aux filières économiques traditionnelles et innovantes de l'Hérault, constituent un puissant moteur.

C- Les actions du Conseil général participent à plusieurs enjeux

Deux exemples...

Le tracé d'une route contribue à la fois à l'aménagement du territoire, au lien social et au développement économique. Pour autant, l'intégration de la route dans le paysage, la réduction des nuisances sonores pour les riverains, la gestion des pollutions lors de l'exploitation de la route et de son entretien, concernent aussi des réflexions liées à la protection de l'environnement et du cadre de vie.

La démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) pour la construction des collèges, s'inscrit dans une démarche citoyenne, mais répond également aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

D- La démarche qualité

Plusieurs périmètres et différents domaines de l'activité du Conseil général sont inscrits dans une démarche de certification « qualité » :

- Services opérationnels : le laboratoire vétérinaire départemental est accrédité COFRAC, les actions d'aides aux communes dans les domaines de l'eau et de l'aménagement rural sont certifiées norme ISO 9001-version 2000. A la fin 2005 cette démarche sera étendue à l'ensemble des actions d'aides aux communes pour toutes les directions gestionnaires. Est également en cours de certification, la direction de l'économie solidaire.
- Des champs d'action transversaux à tout le Conseil général : l'achat public est certifié et une démarche relative à l'accueil du public (accueil physique, téléphonique ou par tout autre moyen notamment électronique) est déjà engagée.

**Le Conseil général s'inscrit dans
une démarche de progrès**

III - Le Plan d'action Agenda 21 de l'Hérault

Il permet d'établir l'inventaire des moyens nécessaires à sa réalisation, l'élaboration d'outils d'évaluation, de suivi et de gestion des projets, la mise en œuvre d'une méthodologie de participation, de formation et de sensibilisation.

Le plan d'action de l'Agenda 21 a adopté trois orientations :

A- Des choix politiques et un budget annuel

Le projet Agenda 21 est encadré par un Comité de pilotage animé par le Président du Conseil général auquel sont associés des experts extérieurs dans le cadre d'un Comité Départemental du Développement Durable. Un Comité Technique (groupe de direction), assure sa conduite opérationnelle.

Le Comité de pilotage a arrêté les cinq enjeux fondamentaux et la méthode de travail. Les actions inscrites dans la démarche sont définies annuellement, ainsi que le budget global qui y est affecté.

Le Conseil général envisage un ancrage territorial fort du concept de Développement Durable. Des organismes associés : Comité Départemental du Tourisme, Hérault Sport, Hérault Aménagement, le CAUE, sont déjà mobilisés.

B- Une dynamique institutionnelle

1-L'information et l'implication des agents

Une enquête auprès des 3 650 salariés a identifié une attente forte des agents d'être informés et impliqués dans la démarche. Des séances (18 au total) sous forme de conférences et de débats de plusieurs heures ont eu lieu avec l'accompagnement de l'Académie du Développement Durable et Humain, en co-animation avec les services. Toutes les catégories professionnelles et tous les grades ont été invités à participer et ont été volontairement mélangés dans les différents groupes.

Au total, 2 150 agents ont participé.

Une bourse aux idées a été organisée.

Une enquête de satisfaction a été conduite.

Des communications internes (journal des agents « Dialogue », journal des cadres « Atout Cadre » et supports informatiques partagés « intranet ») permettent de suivre régulièrement les avancées.

2-Une méthode adaptée

21 actions sont retenues pour construire l'exemple et permettent de mettre à l'épreuve 20 objectifs au regard des cinq enjeux prioritaires.

Une approche expérimentation/reproduction a abouti à l'élaboration d'un outil testé sur les 21 actions (grille d'analyse pour le Développement Durable, jointe en annexe).

Une équipe transversale et solidaire de 60 personnes représentant l'ensemble des directions travaille en ateliers.

21 groupes de travail ou «groupes action » sont constitués, chacun réunissant un responsable de l'action et des personnes ressources issues d'autres métiers.

C- Un outil participatif

Une Grille de Développement Durable pour :

- * Aider à initier ou à améliorer la réalisation des actions.
- * Favoriser le partage et le travail de décroisement.
- * Evaluer et suivre la démarche.

Les «groupes action » analysent les 21 thèmes retenus au travers de la grille. 21 grilles ainsi remplies sont synthétisées dans les fiches présentées en partie 4 de ce document.

A partir de la grille, sont définis des indicateurs qui constituent un tableau de bord d'évaluation et pourront être appliqués aux autres projets en cours et aux nouvelles actions.

PARTIE 2

21 ACTIONS AU SERVICE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'HERAULT

- I. Les 21 actions test**
- II. Enjeux et Objectifs Opérationnels**
- III. Les 21 actions et le décloisonnement des politiques**

I. Les 21 actions test

Choisies par les élus, elles illustrent l'ensemble des politiques départementales. Confrontées aux cinq enjeux prioritaires elles constituent le point de départ de l'expérimentation.

A- Caractéristiques de ces actions

Elles interviennent à un niveau global, territorial ou local, privilégient le partenariat et la concertation, et sont représentatives des politiques de la solidarité départementale, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'éducation, des actions économiques, des interventions dans le domaine culturel, jeunesse et sport, tourisme ainsi que des ressources humaines et relations internationales.

B- Les 21 actions et leurs premiers objectifs

Le tableau ci-après rappelle, selon leur niveau d'intervention, les actions retenues, leur(s) objectif(s) prioritaire(s) et le numéro de la fiche descriptive synthétique à laquelle il convient de se reporter pour plus de détails.

Niveau d'intervention	Actions	Objectif prioritaire	Fiche action n°
G	- Aide aux personnes dépendantes à domicile	Cohésion sociale	4
L	- Schéma Départemental de transport collectif	Cohésion territoriale	1
O	- Gestion globale de l'eau	Cadre de vie et environnement	8
B	- Observatoire départemental du Littoral	Efficacité économique	11
A	- Démarche HQE pour les Collèges	Cadre de vie et environnement	14
A	- Cap Jeunes Citoyen	Démarche citoyenne	17
L	- Coopération décentralisée	Enjeu international	21
T E R R I T O R I A L	- Réflexion sur les usages futurs des sols sur le Cœur de l'Hérault	Cohésion territoriale	2A
	- Opération d'aménagement multipolaire des sols sur le Cœur de l'Hérault	Cohésion Territoriale	2B
	- Prévention enfance et jeunesse	Cohésion sociale	5
	- Structurer le dispositif départemental de transport des personnes handicapées	Cohésion sociale	7
	- SAGE Hérault	Cadre de vie et environnement	9
	- Qualification des zones d'activités économiques	Efficacité économique	12
	- Réseau départemental de télécommunications à haut débit	Cohésion territoriale	15
	- Plan départemental de lecture publique	Cohésion sociale	18
	- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDI PR)	Cadre de vie et environnement	19
	- Sensibilisation, formation des agents au Développement Durable	Démarche citoyenne	20A
L	- Sensibilisation, éducation à l'environnement et au Développement Durable	Démarche citoyenne	20B
L	- Association du Département dans l'élaboration des Schémas de Cohésion Territoriale (SCOT)	Cohésion territoriale	3
O	- Maintien dans le logement des personnes en difficulté	Cohésion sociale	6
C	- Plan de gestion du Salagou	Cadre de vie et environnement	10
A	- Développement zones portuaires de Vendres	Efficacité économique	13
L	- Collège fonctionnel taille réduite à St Gervais/Mare	Cohésion territoriale	16

II. Enjeux et Objectifs Opérationnels

Les cinq enjeux fondamentaux se déclinent dans la grille d'évaluation en 20 objectifs et sous objectifs qui permettent la mesure concrète de l'impact des actions en termes de Développement Durable. Chacun de ces enjeux est illustré par un (ou plusieurs) défi(s) prioritaire(s) de la nouvelle mandature.

Enjeu 1 - Promouvoir la cohésion sociale

Un défi solidarité : Ne laisser personne au bord du chemin

De l'enfance à l'âge adulte, du nourrisson à la personne avancée en âge, le Département s'engage pour épauler les personnes dans les actes et les besoins de la vie quotidienne.

Un défi logement : Un toit pour chacun

Le logement est un droit pour tous et une condition de la dignité humaine. Réussir ce défi est une responsabilité partagée. Favoriser la construction et la réhabilitation de logement, développer une politique foncière maîtrisée, telles sont les orientations suivies par le Département.

Objectif 1 : Lutter contre l'exclusion par

Le maintien de l'égalité des chances pour tous

L'accès :

aux services

à la culture pour tous

au logement

à l'emploi

Objectif 2 : Créer du lien

Les relations inter-générationnelles, interculturelles...

L'amélioration des déplacements pour tous

La bonne circulation de l'information

Objectif 3 : Améliorer la qualité de vie au quotidien

L'adéquation des services à la demande sociale :
transport, équipements publics et privés, services aux personnes
La sécurité des personnes et des biens

Objectif 4: Protéger la santé

L'aide à la protection en matière de santé en terme de :
prévention
traitement
indemnisation

Objectif 5 Améliorer les conditions d'évolution personnelle

La qualité et l'accès :
Aux sports
A la culture
A la formation
A l'information
L'acquisition de l'autonomie personnelle

Enjeu 2 - Affirmer la cohésion territoriale

Un défi aménagement : Garantir un équilibre du territoire

Aménager équitablement l'Hérault, c'est offrir aux habitants des conditions égales d'accès aux services. C'est conjuguer les forces, partager et valoriser les atouts.

Objectif 1 : Garantir un aménagement équitable

La répartition des services publics, aux personnes
La réalisation des infrastructures
Le développement de réseaux (haut débit, assainissement, eau potable...)
La répartition des équipements

Objectif 2 : Rééquilibrer le développement

L'accès à la formation de proximité
L'économie locale et l'accès à l'emploi
L'accès à la culture et aux loisirs

Objectif 3 : Contribuer à une urbanisation cohérente

La gestion cohérente du foncier
La maîtrise du développement urbain
La réhabilitation d'espaces dégradés
La réduction de l'exposition des populations aux risques naturels et industriels

Objectif 4 : Favoriser la solidarité entre les territoires

Des échanges urbain/rural
Une mise en commun des richesses entre territoires

Enjeu 3 - Renforcer l'efficacité économique

Un défi emploi : Inventer une économie des besoins

Nos modes de vie évoluent. Nos besoins aussi. Avec eux, des milliers d'emplois de service et d'aide à la personne sont aujourd'hui nécessaires et attendus.

Objectif 1 : Développer l'économie locale

L'accueil d'entrepreneurs extérieurs

Le développement des entreprises locales
La création de nouveaux réseaux professionnels
La création d'une synergie entre des activités existantes et l'utilisation des ressources et produits locaux

Objectif 2 : Créer les conditions d'un développement économique durable

La création d'une offre de formation qualifiante
L'incitation au changement de modes de consommation
(plus économe et responsable)
La création ou développement de services aux entreprises
La gestion durable du foncier et de l'immobilier à usage professionnel
La création d'une offre de services (santé, éducation, logement) répondant à une demande locale

Objectif 3 : Associer l'économie et l'environnement

La prise en compte des coûts d'exploitation dans le choix des investissements/Approche en coût global
L'intégration de l'environnement dans la gestion de l'entreprise
Le développement de biens et de services respectueux de l'environnement et de la cohésion sociale

Objectif 4 : Améliorer la mobilité des personnes

L'accès à la formation continue. Mobilité professionnelle
L'optimisation de l'offre de déplacements (modes, coûts, services)

Enjeu 4 - Contribuer à l'amélioration du Cadre de vie et de l'environnement

Un défi environnement : gagner la bataille de l'eau

Développer, économiser, partager nos ressources en eau, c'est protéger ce capital et le transmettre aux générations futures

Objectif 1 : Protéger les ressources

1. Eau

Gestion économe de la ressource
Préservation des plans d'eau et des zones humides
Protection et amélioration de la qualité de la ressource
Partage et gestion équilibrée de la ressource entre utilisateurs

2. Air

Qualité de l'air
Réduction des gaz à effet de serre
Lutte contre le changement climatique

3. Sols

Limitation de l'érosion
Préservation et amélioration de la fertilité des sols

4. Biodiversité

Conservation et amélioration de la biodiversité

5. Energies

Gestion économe de la ressource
Développement des énergies renouvelables
Maîtrise des pollutions liées à leurs consommations

Objectif 2 : Protéger et valoriser le patrimoine

1. Patrimoine paysage naturel et aménagé

Valorisation
Préservation
Réhabilitation

2. Littoral

Valorisation
Préservation
Réhabilitation

3. Patrimoine culturel

Valorisation
Préservation
Réhabilitation

4. Patrimoine bâti

Valorisation
Préservation
Réhabilitation

Amélioration de la qualité environnementale des bâtiments

Objectif 3 : Améliorer la lutte contre les pollutions et nuisances

1. Nuisances sonores

Réduction des nuisances acoustiques à la source
Mise en place de mesures compensatoires

2. Nuisances visuelles

Qualité des vues existantes
Réduction des nuisances visuelles

3. Déchets

Réduction des déchets à la source
Collecte et tri
Recyclage et valorisation
Maîtrise des pollutions liées à leur élimination et leur stockage

4. Risques

Gestion des risques naturels (incendies, inondations...)
Gestion des risques liés à l'activité humaine, agricoles, industriels

Enjeu 5 - Affirmer une démarche citoyenne

Un défi éducation : des collèges à la bonne échelle

Construire des collèges à taille humaine, c'est favoriser les conditions d'enseignement. C'est aider nos jeunes à acquérir l'autonomie et la connaissance qui fera d'eux, demain, des citoyens responsables.

Un défi jeunes : donner toute sa place à la jeunesse

L'Hérault est un département jeune. 25% de sa population a moins de 20 ans. Pour cette jeunesse, nous développerons de nombreuses actions favorisant l'autonomie et l'insertion, accompagnant le lien social entre les générations. Construisons avec eux l'avenir.

Un défi temps libre : s'épanouir dans un monde qui change

Jamais le temps libre n'a été autant nécessaire, face aux mutations de nos modes de vie. Il est au cœur de nos aspirations. Favoriser l'épanouissement de chacun et faire de chaque Héraultais un acteur de la vie locale, c'est développer la convivialité, le partage et le lien social

Objectif 1 : Favoriser le partenariat entre les acteurs

Le partenariat avec des acteurs privés
Le partenariat avec des acteurs publics
Le partenariat avec des associations (usagers ou médiateurs)

Objectif 2 : Inciter les citoyens à participer

La formation
La concertation
L'information et la sensibilisation

Objectif 3 : Favoriser la transparence des actions publiques

La diffusion et l'apprentissage des méthodes d'évaluation
L'association des bénéficiaires à l'évaluation
L'information du citoyen

Et,

Les actions internationales Relations Nord-Sud

L'Hérault, un département ouvert sur le monde

Ces actions intègrent également les enjeux de cohésion sociale et territoriale, d'efficacité économique, de protection de l'environnement et de démarche citoyenne.

A. Arc latin

Destiné à la coopération entre pays du bassin méditerranéen, l'Arc latin réunit des collectivités territoriales françaises, espagnoles, italiennes et portugaises dans un objectif d'intégration européenne. Ses buts sont de faire entendre la voix des pays de la rive nord de la Méditerranée, de travailler sur des projets en bonne concertation et de présenter une stratégie commune pour un nouveau partenariat avec la rive sud de la Méditerranée.

B. La coopération décentralisée

Coopérations avec :

- la Tunisie et le Maroc, pour une ouverture vers la Rive Sud de la Méditerranée occidentale, et la reconnaissance d'une identité méditerranéenne.
- la 4^{ème} et la 5^{ème} région du Chili pour une ouverture vers l'Amérique du Sud et une autre forme de la « latinité ».

Ces territoires semi-arides et littoraux présentent avec le département de l'Hérault des similitudes, qui permettent de travailler ensemble sur les enjeux suivants :

1 - La gestion globale de l'eau

2 - La coopération scientifique dans la recherche appliquée au développement, en partenariat avec Agropolis international

3 - Le développement d'actions dans le domaine de la santé, en partenariat avec le Centre hospitalier universitaire de Montpellier

4 - Les échanges économiques

5 - Des actions de formation et de structuration d'une pépinière et d'un incubateur d'entreprises

6 - L'appui à la structuration de filières artisanales porteuses

7 - Le développement d'un tourisme intégré adapté aux régions concernées

8 - Un projet architectural lié aux lieux de commerce

9 - Aide humanitaire et solidarité internationale en réponse aux demandes des partenaires sociaux et hospitaliers des territoires d'intervention, en partenariat avec la plate-forme humanitaire et solidaire de l'Hérault.

Des actions de formations de formateurs sont régulièrement organisées en partenariat avec des associations d'appui aux personnes handicapées de l'Hérault.

La coopération décentralisée se manifeste aussi via des pratiques culturelles et des échanges de savoir-faire réciproques : organisation de formations, participation des partenaires du Sud aux rencontres méditerranéennes, projets de mise en valeur d'une identité méditerranéenne...

III - Les 21 actions et le décloisonnement des politiques

Les actions répondent généralement à un enjeu prioritaire, dit *premier objectif*. Mais elles ont souvent un impact sur d'autres domaines. L'objectif recherché est que ces impacts induits répondent aussi aux autres enjeux du Développement Durable. C'est le résultat de la démarche transversale : l'analyse ci après mesure ce degré de décloisonnement de l'action publique.

A- Niveau opérationnel global

Le Schéma départemental de transport collectif répond prioritairement à l'enjeu *cohésion sociale* en facilitant l'accès au logement, à l'emploi, aux transports. Mais, en optimisant les possibilités de déplacement il crée des conditions de *développement économique*. L'amélioration des transports collectifs et la création d'itinéraires cyclables associent les *problématiques environnementales et économiques*. Il participe à une *amélioration du cadre de vie et de l'environnement* en limitant le recours à l'usage de la voiture.

Le Programme de Gestion globale de l'eau, action à caractère *environnemental*, agit sur la *cohésion territoriale* : la réalisation d'équipements structurants, le développement de réseaux de transfert/sécurité/interconnexion et la réflexion prospective pour une bonne allocation des ressources, garantissent un aménagement équitable. Mais il répond aussi à l'*efficacité économique* en intégrant l'environnement dans la gestion de l'entreprise au travers de la Charte sur les zones d'activités économiques. Il participe à l'enjeu de *cohésion sociale* en facilitant l'accès équitable aux services publics de l'eau et de l'assainissement. Il s'inscrit dans une *démarche citoyenne* par un partenariat avec l'ensemble des acteurs au niveau des bassins hydrographiques, la concertation et la sensibilisation des usagers.

L'Aide aux personnes dépendantes à domicile, action à *caractère social*, comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), permet de développer des services là où ils n'existent pas. Elle concourt à un *aménagement équitable du territoire* et participe au rééquilibrage du développement par la préformation des bénéficiaires du RMI sur des sites délocalisés. L'APA influe sur l'économie locale par la création de services et donc sur la création ou l'extension d'entreprises locales. Ces prestations donnent lieu à la fois à des actions de partenariat (avec les associations prestataires de services) et de formation (charte qualité, programme de formation) tout en associant les bénéficiaires de la prestation.

La démarche « Haute Qualité Environnementale » pour les collèges est liée à l'enjeu *environnemental* mais présente un impact *économique* sur le développement ou la transformation de certaines professions. Elle permet la diminution de la production de déchets sur les chantiers et des économies d'énergie pour les utilisateurs. L'approche en coût global inclut les évaluations et bilans énergétiques, la maîtrise des choix architecturaux en fonction des coûts de maintenance. En matière de *cohésion sociale*, la construction HQE met l'accent sur la protection de la santé des usagers et des professionnels des bâtiments, et améliore la qualité de vie (confort visuel, acoustique, thermique).

Cap Jeunes Citoyen est un accompagnement des jeunes dans leurs projets individuels et s'inscrit dans l'égalité de chances pour tous et la création de lien. Cette action concerne donc les enjeux *cohésion sociale et démarche citoyenne*.

L'Observatoire départemental du littoral associe *environnement et économie* au travers d'une gestion durable du foncier et de l'immobilier à usage professionnel et par l'incitation au changement des modes de consommation. *L'efficacité économique* passe aussi par le soutien aux activités maritimes professionnelles pêche et conchyliculture. L'Observatoire du littoral constitue en lui-même un outil partenarial de connaissance, de surveillance et de gestion.

L'action de coopération décentralisée dans le Souss-Massa-Drâa au Maroc touche toutes les dimensions du Développement Durable. *L'environnement* : lutte contre la désertification et la disparition des oasis, préservation de l'arganier et des plantes à haute valeur ajoutée, sensibilisation à l'environnement (formation à l'agro-écologie des agriculteurs de Zagora). *L'économie* : appui au système coopératif par la création ou l'extension de services et développement de l'écotourisme. *La dimension sociale et culturelle* : aide aux personnes handicapées, aide à l'acquisition de l'autonomie personnelle et amélioration de la qualité et de l'accès au handisport, projet de conservatoire de la culture berbère, lutte contre l'exode rural notamment des jeunes. Elle est l'illustration de relations Nord-sud de solidarité et de partage.

B- Niveau opérationnel territorial

La réflexion sur les usages futurs des sols sur le Cœur d'Hérault et l'opération d'aménagement multipolaire répondent à *l'enjeu économique* par la programmation de Zones d'Activités aptes à développer une offre de services adaptée aux besoins locaux. Elle touche à la *cohésion territoriale* et à la *préservation de l'environnement* par la gestion durable du foncier et de l'immobilier à usage professionnel. Elle pourra avoir un impact positif sur la préservation des sols agricoles. Le partenariat nécessaire avec des acteurs publics, la concertation avec habitants et usagers concernent *l'enjeu démarche citoyenne*.

La prévention enfance et jeunesse a une incidence positive sur le partenariat notamment avec les collèges, la justice mais aussi les personnes ressources des quartiers et concerne *donc cohésion sociale et démarche citoyenne*. *L'enjeu cadre de vie et environnement* ne pourra être réellement abordé que lorsqu'une équipe de prévention sera solidement implantée sur un territoire. Toutefois, les chantiers d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers HLM, d'entretien des espaces verts, qui sont effectués dans ce cadre, ont un effet sur la préservation ou la réhabilitation du patrimoine bâti.

Structurer le dispositif départemental de transport des personnes handicapées : cette action a un effet sur *le cadre de vie et l'environnement*, elle obéit à une *démarche citoyenne* et répond à *l'enjeu cohésion territoriale* en autorisant un rééquilibrage et plus de solidarité entre territoires. L'aide au financement du transport par les services spécialisés, répond à une optimisation de l'offre en termes de coûts et de services.

Sage Hérault : le partage de l'eau sur le bassin versant du fleuve Hérault répond à la nécessité d'élargir la *solidarité entre les territoires*. La restauration des cours d'eau et gravières a une action sur la réhabilitation d'espaces dégradés et contribue à une urbanisation cohérente. La recherche d'un équilibre entre l'utilisation de l'eau et le milieu aquatique, l'utilisation rationnelle de l'eau, permettent d'associer *environnement et économie*. Le Sage Hérault fait intervenir le partenariat avec les acteurs publics et associations sur toutes les thématiques liées à l'eau. Une commission de travail ouverte permet la *participation citoyenne*.

La qualification des Zones d'Activités Economiques (ZAE) contribue à améliorer la lutte contre les pollutions et nuisances dans un objectif *environnemental* mais incite également les collectivités à une recherche *d'équilibre du territoire*. Elle vise un *enjeu économique* mais les contraintes imposées nécessitent une approche concertée et partenariale.

La création d'un réseau de télécommunication haut débit répond à une priorité en matière de *cohésion territoriale* et aux enjeux *efficacité économique* et *cohésion sociale* par l'accès aux emplois et à l'information qu'elle peut faciliter.

Le Plan départemental de lecture publique génère des actions de conservation du patrimoine culturel écrit. Il répond à *l'enjeu cohésion territoriale* par l'aide à la construction de bibliothèques réparties équitablement sur le territoire et par la mise en commun des ressources documentaires. Les échanges sont organisés par conventions de partenariats avec les acteurs publics et les associations d'utilisateurs.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées, problématique environnementale, répond au développement des demandes des associations et des professionnels de la randonnée par l'aménagement des sites supports de leurs activités dans une optique de limitation des conflits d'usage. Il met en exergue le *lien social* en permettant la découverte du milieu naturel aux enfants des quartiers urbains défavorisés au travers d'animations.

Les programmes de sensibilisation, formation et éducation à l'environnement et au Développement Durable, remplissent une fonction de formation de proximité, dans un but de *rééquilibrage social et territorial*, en faveur de comportements respectueux de *l'environnement*. Ils touchent les échanges urbain/rural et suscitent une mise en commun des richesses entre territoires. Ils interviennent également dans les projets scolaires et concernent alors la *démarche citoyenne*. L'aide publique apporte un effet de levier *économique* aux structures opérationnelles.

C- Niveau opérationnel local

L'association du Département dans l'élaboration des Schémas de Cohésion Territoriale doit renforcer *l'efficacité économique* en répondant à la demande locale des entreprises dans un souci de gestion *environnementale*. La procédure en elle-même doit satisfaire aux enjeux de *cohésion territoriale*, de concertation et de partenariat.

Le maintien dans le logement des personnes en difficultés répond prioritairement à la *cohésion sociale* mais influe, en termes *économiques*, sur le développement des entreprises artisanales locales. Les travaux réalisés en vue de l'amélioration du confort de vie participent à la valorisation du patrimoine bâti et devraient induire une gestion plus rationnelle et plus économe de l'eau et permettre des économies d'énergie dans le cadre de *l'enjeu environnemental*. L'action répond à *l'enjeu démarche citoyenne* par le partenariat public et privé, associations, participation des usagers et des bénéficiaires.

Le plan de gestion du Salagou, à fort enjeu *environnemental*, présente également une composante de *cohésion territoriale* ainsi qu'un volet *développement économique*. Associer *environnement et économie* sur le site en fait partie intégrante. Il a été mis en œuvre au travers

d'un Comité de pilotage œuvrant à la concertation et à l'information et renforcé par la création d'un Syndicat Mixte de gestion.

Le développement des zones portuaires de Vendres doit permettre un rééquilibrage des activités maritimes dans l'ouest du département et avoir un impact sur la création d'emplois (*enjeu économique*). Ce projet a de multiples effets sur *l'environnement* et la protection des ressources. Il prend en compte le traitement du risque de type industriel (carénage) et du risque inondation. Il est construit en concertation avec les partenaires locaux selon l'enjeu *démarche citoyenne*.

Le collège fonctionnel à taille réduite de St Gervais sur Mare s'intègre dans l'enjeu de *démarche citoyenne* par l'ensemble des relations tissées entre les intervenants dans la construction, les usagers et riverains et la collectivité locale. La *cohésion sociale* est mise en avant par la proximité des lieux d'habitation des collégiens, les liens établis entre primaire et secondaire et l'accès offert au réseau câblé. La construction selon la démarche HQE, la gestion des déchets de chantier, l'utilisation d'énergies renouvelables, la gestion du risque d'inondation, démontrent une forte implication dans *l'enjeu environnemental*.

PARTIE 3

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Construire

- Une société plus équitable
- Une économie plus efficiente,

Préserver et valoriser l'environnement, notamment par une gestion économe des ressources naturelles non renouvelables,

Accroître la participation des citoyens,

... telles ont été les grandes lignes conductrices de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de l'Hérault.

Pour le Conseil général, la dynamique est enclenchée et les objectifs de cet Agenda 21 clairement définis .

Le premier temps de la construction a apporté des acquis et des enseignements qui sont aujourd'hui au service d'un programme en évolution constante.

1 - Poursuivre et renforcer la dynamique.

Alors que 21 actions tests ont été mises à l'épreuve des enjeux du Développement Durable et ont permis de construire l'exemple, d'autres initiatives viennent au fur et à mesure enrichir les acquis et l'expérience. Bien que conçues selon les objectifs du Développement Durable, elles doivent être à leur tour mises à l'épreuve des cinq enjeux fondamentaux-et examinées en fonction des objectifs à atteindre.

Quelques exemples non exhaustifs de nouvelles actions

Le Plan de déplacements d'entreprise pour les salariés du Conseil général

Il vise à réduire l'utilisation de la voiture individuelle comme mode de transport majeur pour les trajets domicile-travail des agents, mais aussi pour les déplacements concernant les missions. Outre les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement auxquels répond cette action, elle a aussi pour objectif l'amélioration des conditions de mobilité du personnel (confort, gain de temps, sécurité routière...)

Trois types de mesures dans le cadre de cette action :

- Transport en commun : amélioration de la desserte (fréquence, itinéraires, extension de ligne..), organisation de navettes propres au Conseil général assurant les liaisons avec les autres réseaux, accès à l'information pour les horaires et les itinéraires, un volet relatif à la tarification et au financement d'abonnements pour les déplacements quotidiens, à la prise en charge et à la mise à disposition des titres de transports pour les déplacements professionnels.
- Co-voiturage : il s'agit de l'organisation et de l'animation d'une bourse co-voiturage, de mesures incitatives, de mesures de sécurité et de garanties de retours.
- Deux roues et marche à pied : équipements adaptés, cheminements sécurisés et signalisés, places de stationnements pour les deux roues etc..

Les « gens du voyage sédentarisés » en marge du schéma d'accueil départemental

La finalité de cette action initiée depuis 2004, programmée jusqu'à 2006 est de favoriser l'insertion socioéconomique des gens du voyage sédentarisés par le développement d'actions permettant l'amélioration de leurs conditions d'existence .

Ce programme comprend :

- l'auto- réhabilitation des caravanes avec un aspect relatif à la gestion des déchets,
- la mise en place de jardins familiaux et d'autres actions de jardinage. Une dimension écologique est intégrée. Ce volet permet d'identifier des emplois spécifiques liés à l'environnement,
- la mise en œuvre de chantiers d'insertion pour consolider ce programme.

Un partenariat étroit est mis en place entre travailleurs sociaux, associations spécialisées et l'« Espace Logement Hérault » qui réunit les partenaires institutionnels du logement dans l'Hérault (CAF, bailleurs sociaux, Conseil général, ...)

Les routes départementales et la protection de la ressource en eau

La vulnérabilité des eaux souterraines dans le département a nécessité de mettre au point une stratégie spécifique de construction, d'entretien et d'exploitation des routes et ouvrages. Le croisement des deux critères : vulnérabilité des eaux souterraines et aléa de pollution routière, accidentelle et chronique a abouti à l'élaboration d'une carte où chaque route départementale bénéficie d'une protection spécifique à son type de risque. 8 km sur les 4800 km de routes départementales sont ainsi considérés à « risque fort », 48 km à « risque moyen » et le reste à « risque faible ». Les choix d'aménagements et d'ouvrages routiers découlent de cette typologie. Les moyens d'activer rapidement des interventions en cas d'accident grave lié au transport de matières dangereuses sont aussi prévus.

Un Observatoire du tourisme durable

Cette action vise la gestion patrimoniale de l'opération grand site de Saint-Guilhem-le-Désert. Plusieurs types de mesures sont prises en compte, relatives à:

- la protection du Site, qui intègrent la protection réglementaire, la connaissance et l'information sur les écosystèmes fragiles et enfin le suivi et le traitement de la pollution.
- l'économie locale. Elles traitent de l'impact du tourisme et de la fréquentation du site sur le développement des entreprises locales réparties sur le périmètre de l'opération.
- la connaissance et l'évaluation de l'impact social concernant les résidents et les touristes. La satisfaction des deux parties est mesurée et prise en compte

Le tri sélectif dans les bureaux

Depuis plusieurs années, le tri sélectif se pratique dans tous les bureaux du Conseil général. Un équipement en poubelles à double compartiment est en place et une filière en aval de ce tri permet de récupérer et valoriser annuellement environ 100 tonnes de papier. Les agents chargés de l'entretien sont formés et suivent un code couleur pour les sacs et les conteneurs qui permettent l'élimination et le suivi dans la filière voulue.

Dragage d'un port Départemental

Les opérations de dragage classiques posent le problème de stockage des déchets. Dans cette opération une nouvelle méthode de dragage permet un tri sable/vase, un traitement avec dépollution des boues et une séparation des phases liquides et solides. Cette action d'abord expérimentale, sera suivie et évaluée pour améliorer les connaissances et les pratiques dans ce domaine.

Un principe d'ajustement

Au cours de l'expérimentation sur les actions test, des antagonismes ont pu être mis à jour. Les outils d'évaluation appliqués aux 21 actions sont soumis à un principe d'action et de correction. Certaines actions sont sans effet sur l'un ou l'autre des enjeux. Toutefois ceci n'empêche pas de considérer l'hypothèse d'une évolution ou d'un repositionnement de l'une ou l'autre action.

La définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme Agenda 21 et de son pilotage devra être achevée en 2005 pour permettre au Conseil général de mesurer de manière concrète l'impact de son engagement et le cas échéant, ajuster son action à la lumière des résultats.

Inscrit sous le signe d'une démarche de progrès, l' Agenda 21 de l' Hérault est donc en constante évolution.

2 - Un programme collectif à partager

Conscient que la prise en compte des enjeux du Développement Durable doit être partagée, le Conseil général souhaite que les méthodologies, outils et cheminements mis en œuvre soient diffusés, appropriés collectivement, et partagés en interne et à l'externe.

Une mission départementale Agenda 21 s'installe à partir de janvier 2005.

En coordination avec les Elus spécifiquement délégués au Développement Durable et à l'Agenda21 et les instances de pilotage de la « Stratégie de Développement Durable de l'Hérault », (Comité Départemental de Développement Durable, Comité de pilotage,..) elle aura à développer une organisation adaptée pour un déploiement interne et externe de l'Agenda 21..

Trois actions sont envisagées dans cet objectif.

Une organisation générale de l'administration.

Elle obéit aux orientations politiques de l'Assemblée départementale et à son engagement dans la « Stratégie de Développement Durable de l'Hérault » .

Mise en place en 2005, elle inclut notamment les approches transversales et les démarches de projet, le décloisonnement et la mise en synergie des compétences et des thématiques.

Cette nouvelle organisation a pour objectif une meilleure prise en compte des besoins globaux des citoyens, par plus de proximité, d'efficacité, de qualité et d'efficience du service rendu au public.

La poursuite de la mobilisation interne.

La mise en place d'un volet de formation au Développement Durable à partir de 2005, inscrit dans la continuité des séances de sensibilisation des agents organisées en 2004, répondra à une attente forte des services pour accompagner le changement et le partage de la nouvelle culture.

Ce plan de formation sera construit en fonction des métiers et des compétences, des ressources humaines du Conseil général et en lien étroit avec les actions et missions conduites par les équipes.

Des actions collectives.

Il s'agit de la mise en œuvre d'actions nouvelles inter-services correspondant à une demande collective forte venant à la fois des élus et des agents, en particulier sur l'amélioration des modes de « consommation » de l'institution, au travers de,

- l'insertion dans le cadre de la commande publique du Département, de clauses favorisant les aspects sociaux (équité, solidarité..)et environnementaux,
- l'organisation d'une gestion « durable » des consommations du Conseil général y compris dans le domaine des actions sociales pour le personnel (menus « Bio » au restaurant administratif, café du commerce équitable,...).

3 - Vers un Département citoyen

Pour atteindre le meilleur résultat, la démarche citoyenne déjà impulsée dans par le Conseil général devra être à la fois clairement identifiée et organisée dans un cadre partenarial.

Partenaires institutionnels, élus locaux, acteurs socio-économiques, partenaires associatifs, citoyens, partenaires européens et (ou) de coopération décentralisée ont déjà pris une place importante dans la « Stratégie de Développement Durable de l'Hérault ».

Cependant, les rythmes des uns et des autres, les organisations respectives, les champs de compétences divers et variés et les moyens consentis de part et d'autres n'ont pas trouvé un cadre opérationnel clairement défini, permettant la mise en commun vertueuse pouvant produire le

meilleur impact de Développement Durable sur le territoire, solidairement aux enjeux de la planète.

C'est dans un cette perspective que se situe le projet d'avenir de l'Agenda 21 de l'Hérault. Son adoption par l'Assemblée en constitue le point de départ

Deux axes pourront être déployés :

- un « porter à connaissance » vers les partenaires, élus locaux et citoyens du Plan d'action de l'Agenda 21 de l'Hérault.

Cette démarche devrait aboutir à la définition partenariale d'objectifs communs prenant en compte les recommandations, les outils et les méthodologies apportés par la Stratégie de Développement Durable de l'Hérault.

- la conception et l'organisation, d'un programme cadre pouvant permettre une démarche de concertation-échange avec les citoyens et partenaires dans une logique de responsabilité, de transparence et de partage.

Dans ce double but une première étape sera mise en œuvre à l'occasion de la tenue au Conseil général de l'Hérault, en mai 2005, d'un colloque national « Départements et Agenda 21 local».

Il vise la mise en commun et l'échange d'expériences ainsi que la création d'un réseau des Départements sur ce thème.

Cet événement sera le point de départ du « porter à connaissance » de l'Agenda 21 de l'Hérault aux citoyens et partenaires.

PARTIE 4

FICHES SYNTHÉTIQUES DES 21 ACTIONS

**analysées au travers de la grille du
Développement Durable**